

La Rochelle, le

20 AVR. 2016

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
*BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES*

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
SOCIÉTÉ SISP À LA ROCHELLE**

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
MARDI 05 AVRIL 2016  
PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 14 H 30**

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de l'établissement SISP, situé à La Rochelle

**Participants**

Michel Tournaire	Secrétaire Général de la Préfecture
Catherine Mallet	Préfecture – Chef du bureau des Affaires Environnementales
Karine Bourdin	Préfecture – Bureau des Affaires Environnementales
Véronique Ricard	Préfecture - SIDPC
Eric Perrin	Ville de La Rochelle
Cécile Glémain	Ville de La Rochelle
Jean-Claude Gauron	Comité de quartier Laleu – La Pallice – La Rossignollette
Mario Rinaldi	SISP – Directeur des dépôts
Frédéric BRARD	SISP – Adjoint au directeur des dépôts
Stéphane Bodescot	SISP – Directeur général Adjoint
Jean-Philippe Perlade	SISP – Agent technique Maintenance
Christian GUICHARD	SISP -
Fabien Loup	SDIS 17
Hélène Couty	DREAL Poitou-Charentes
Pierre-Marie PICHERIT	UFC – QUE CHOISIR 17

**Absents excusés :**

M. Pierre MALBOSC – représentant le Conseil Départemental

Mme Sabine COSTES – DDTM – Unité Prévention des Risques

Le mardi 5 avril 2016 s'est tenue dans la Salle Jean Moulin de la Préfecture de La Rochelle la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement SISP, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture.

Monsieur le Secrétaire général ouvre la séance en rappelant que la CSS se réunit une fois par an et que la dernière commission s'est tenue en juin 2015. Il informe les participants des changements intervenus dans la composition de la CSS, suite aux élections régionales de 2015. Ainsi, pour le collège Collectivités Territoriales, en représentation du Conseil Régional, Madame Maryline Simoné a été désignée titulaire et Madame Soraya Ammouche suppléante.

Monsieur le Secrétaire général énonce ensuite l'ordre du jour :

- 1- Bilan 2015 de l'installation des installations classées
- 2- Bilan 2015 de l'exploitant
- 3- Questions diverses

Monsieur le Secrétaire général s'enquiert d'éventuelles remarques ou demandes de corrections sur le compte-rendu de la précédente réunion de la CSS.

Aucune remarque n'étant formulée, il donne la parole à la DREAL.

### **1 – Bilan 2015 de l'inspection des installations classées**

Madame Couty procède à quelques rappels concernant la société SISP qui est un établissement classé Seveso seuil haut depuis le 24 juillet 2013 avec l'autorisation d'exploiter deux bacs de 4000 tonnes de méthanol. Le classement de l'établissement en Seveso seuil haut induit les obligations suivantes :

- Mise à jour de l'étude de dangers tous les 5 ans,
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « MMR » du 10 mai 2010,
- Plan de secours : plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers intégrant le dépôt SISP depuis plusieurs années.

Le dépôt SISP ne dispose pas d'un PPRT mais d'un arrêté de servitudes d'utilité publique suite à la mise en exploitation des réservoirs de méthanol (AP du 23/07/2013).

Le site dispose également d'un arrêté d'autorisation pour la canalisation alimentant le dépôt depuis l'apponnement pétrolier (AP du 24/07/2013) et d'une CSS.

Elle indique qu'en 2015, deux visites d'inspection ont été menées sur la société SISP :

- le 5 février 2015 : visite d'inspection annuelle,

- le 9 avril 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental.

Madame Couty précise d'emblée que les éléments de la visite de sûreté sont confidentiels et ne peuvent être communiqués au public. Une nouvelle visite sûreté aura lieu en 2016.

**Concernant la visite du 5 février 2015**, le bilan de l'inspection s'est soldé par 21 remarques.

A l'ordre du jour de la visite d'inspection :

- suites données à l'inspection du 15 avril 2014,
- examen du système de gestion de la sécurité – revue de direction – comité de suivi de site,
- point sur les actions du plan de modernisation des installations,
- récolement des dispositions de l'arrêté ministériel du 12 octobre 2011 (rubrique 1434-2), spécifique aux installations de chargement/déchargement,
- inspection des installations,
- questions diverses : actualisation du plan d'opération interne, projets...

Madame Couty détaille le bilan, en commençant par les suites données à la précédente inspection. Les remarques 2014 qui ont été levées lors de la visite d'inspection en 2015 n'ont pas été présentées oralement aux membres de la CSS.

#### **Remarque 1 (2014) :**

Justifier que la non tenue au feu des vannes et des clapets de pied de bac pendant 3h n'a pas d'impact sur le dimensionnement des phénomènes dangereux de l'étude de dangers.

#### **Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Les attestations de conformité des vannes et des clapets et les rapports d'essais au feu du fournisseur ont été transmis : remarque levée

#### **Remarque 2 (2014) :**

Réaliser les travaux de renforcement préconisés dans l'étude foudre.

#### **Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Raccordement à la terre des réservoirs vérifié et travaux de renforcement effectués.

Pas de mesures de terre. Vérifications des installations à 6 mois et inspection visuelle des installations à effectuer en 2015 : remarque 1 (2015)

**Réponse de l'exploitant :**

Vérification complète réalisée.

Mesures à la terre : autre méthode utilisée lors de la prochaine vérification par l'APAVE.

**Remarque 3 (2014) :**

Les rapports de vérification des installations électriques font apparaître des remarques (conformité matériel en zone ATEX) : transmettre le tableau de levée des réserves.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Vérification de compatibilité ATEX réalisée par l'APAVE sur l'ensemble des installations hors bacs double parois (prévu en 2015) : remarque levée.

**Remarque 4 (2014) :**

L'exploitant ne possède pas d'élément relatif aux cuvettes de rétention (dossier initial) donc demande de constitution d'un dossier sur la base d'investigations visuelles sur les différents éléments constitutifs des cuvettes.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Les fonds de dossier de rénovation des cuvettes existent au siège de SICA Atlantique, les documents seront restitués à SISP : remarque levée.

**Remarque 5 (2014) :**

Le compte-rendu des visites de routine des réservoirs doit être conçu pour enregistrer la vérification et la validation des résultats.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Fiche de visite de routine modifiée : remarque levée.

**Remarque 6 (2014) :**

Le suivi des travaux suite aux visites quinquennales doit être amélioré.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Outil informatisé de suivi mis en place qui permet d'enregistrer tous les contrôles et travaux réalisés sur les installations de stockage : remarque levée.

**Remarque 7 (2014) :**

L'exploitant tient informés les inspecteurs du devenir du bac C qui est nettoyé et dégazé.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Toit flottant transformé en écran flottant interne.

Pose d'un toit géodésique.

Notifier à l'inspection le changement de technologie du bac C : remarque 2 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Notification réalisée (échéance prévue : 01/05/2015)

**Écart 1 (2014) :**

Le programme de surveillance des tuyauteries est à mettre en œuvre (échéance dépassée : fin décembre 2013).

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Consigne interne, fiches descriptives et fiches d'inspection réalisées.

Visite annuelle réalisée en janvier 2015 (6 lignes de canalisations concernées).

Fiche descriptive à compléter (mise en cohérence de la référence isométrique avec la fiche d'inspection : remarque 3 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Le guide DT 96 a été pris comme modèle pour compléter cette fiche.

**Remarque 8 (2014) :**

Transmettre les photos de la signalétique des vannes de sectionnement.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Signalisation opérationnelle : remarque levée.

**Écart 2 (2014) :**

Transmettre la solution retenue et la consigne afférente si la nécessité de maintenir l'équipement (de type siphon anti-flamme dans le caniveau reliant la passerelle et le pied de bras de déchargement à la rétention) en eau est avérée.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Solution retenue du noyage en eau satisfaisante mais non installée.

Informez l'inspection de la réalisation effective des travaux : remarque 4 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Délai d'un mois supplémentaire demandé (1er juin).

**Écart 3 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs des résultats de l'étude foudre (bras déchargement). L'exploitant doit acquérir un dispositif de prévention et d'alerte des phénomènes orageux pour les installations du dépôt.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

ARF et étude technique réalisées.

Travaux de mise en conformité à effectuer : remarque 5 (2015).

Disposer d'un carnet de bord et compléter la procédure (arrêt d'exploitation en cas d'orage) : remarque 6 (2015).

Demander l'élargissement du périmètre d'alerte « météorage » à l'apportement pétrolier : remarque 7 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Travaux réalisés et validés par l'APAVE.

Arrêt d'exploitation en cas d'orage formalisé dans procédure déchargement navire.

Carnet de bord pour l'apportement.

Alerte météorage à l'apportement est du ressort du GPMLR (Grand Port Maritime de La Rochelle).

**Remarque 9 (2014) :**

La PPAM (politique de prévention des accidents majeurs) est signée par le directeur général du groupe SICA. Le directeur des dépôts SISF doit signer les engagements énoncés dans la PPAM.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

PPAM déclinée en engagements le 2 juin 2014 : remarque levée

**Écart 4 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs des résultats de l'étude foudre (bras déchargement). L'exploitant doit acquérir un dispositif de prévention et d'alerte des phénomènes orageux pour les installations du dépôt.

**Remarque 10 (2014) :**

Compléter le système de gestion de la sécurité avec une procédure définissant les indicateurs de performance pour mesurer les engagements pris dans la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM).

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Les indicateurs doivent être choisis pour refléter au mieux la progression dans les domaines de la sécurité des procédés et de la prévention des risques : remarque 8 (2015).

Il existe une convention avec Envirocat Atlantique (surveillance du site et gestion des situations d'urgence). La procédure relative à la télésurveillance du site et aux situations d'urgence doit établir un lien organisationnel avec la procédure d'astreinte : remarque 9 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Indicateurs maintenus et pertinence évaluée sur 1 an.

Procédure du système de gestion de la sécurité modifiée.

**Remarque 11 (2014) :**

L'exploitant rendra homogènes les listes définissant les mesures de maîtrise des risques (installations dédiées au CLAMC et installations méthanol).

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Liste des MMR transmise à l'inspection.

Adapter la procédure afin de l'appliquer à toutes les MMR du site : remarque 10 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Adaptation de la procédure en cours.

**Remarque 12 (2014) :**

L'exploitant doit disposer de suffisamment d'éléments techniques (nature des contrôles périodiques, critères de conformité) pour garantir la pérennité des MMR en cas de défaillance ou de changement de prestataire actuel.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Le fournisseur a préconisé 2 vérifications par an des capteurs associées à un test d'ensemble de la chaîne de détection et au fonctionnement des équipements de sécurité asservis: remarque levée.

**Remarque 13 (2014) :**

L'exploitant justifie la périodicité des tests des capteurs gaz retenue en fonction du niveau de confiance attribué à cette « barrière ».

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Note de justification de la périodicité de test des capteurs et de la chaîne instrumentée fournie, périodicité calculée : 6 mois: remarque levée.

**Remarque 14 (2014) :**

Réexaminer la possibilité de tester aussi complètement que possible la MMR (capteurs, automate et production de mousse dans l'espace annulaire des réservoirs à double paroi).

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Tests dynamiques de la chaîne des mesures de maîtrise des risques instrumentées comprennent bien l'enclenchement de la défense contre l'incendie en eau : remarque levée.

**Remarque 15 (2014) :**

L'exploitant met en conformité ses installations de chargement camions (éclairage, signalisation des vannes de sectionnement et des arrêts d'urgence, réserve de sable).

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Réserves de sable de 100 litres pour chaque flot de chargement.

Signalisation des vannes de sectionnement mise en place.

**Remarque 16 (2014) :**

Préciser les raisons du positionnement des détecteurs incendie de l'espace annulaire (vers le bas : champ de vision réduit) et examiner l'intérêt éventuel de modifier leur direction afin d'optimiser la zone de surveillance.

**Suivi des remarques, constats effectués en 2015 :**

Avis de la société Odiham sollicité (positionnement et spectre de détection des capteurs).

Au cours du prochain test, changement d'orientation des capteurs doit être évalué : remarque 11 (2015).

**Réponse de l'exploitant :**

Action planifiée en septembre 2015.

Madame Couty poursuit avec les nouvelles remarques formulées en 2015 :

**Remarque 12 (2015) :**

Vérifier la description du mode opératoire (en cas de perte de confinement de méthanol aux postes de chargement camions) et procéder aux modifications nécessaires.

**Réponse de l'exploitant :**

La fiche de situation d'urgence a été vérifiée, l'opération de vérification de l'orientation de la vanne 3 voies a été ajoutée dans la procédure de chargement camions méthanol.

**Remarque 13 (2015) :**

Canalisations aux postes de chargement/déchargement non identifiées.

Plan de mise en peinture et d'identification prévu sur 5 ans.

**Réponse de l'exploitant :**

Identification des produits en cours de confection.

Première tranche de mise en peinture des tuyauteries réalisée.

**Remarque 14 (2015) :**

Vérifier l'impossibilité de propagation d'un feu vers la cuve de rétention enterrée de méthanol.

**Réponse de l'exploitant :**

Note transmise : feu possible dans la cuve mais par manque d'oxygène combustion non entretenue.

**Remarque 15 (2015) :**

Compléter la note de procédure de maintenance : prendre en compte les vérifications de la fermeture des vannes.

**Réponse de l'exploitant :**

Vérification de la fermeture des vannes ajoutée dans la procédure de vidange des cuves de confinement à l'appontement et au poste de chargement camions et du bassin d'orage du dépôt.

**Remarque 16 (2015) :**

Vérifier par le calcul que la vitesse de circulation des liquides inflammables en début de remplissage des citernes en dôme est inférieure à 1m/s.

**Réponse de l'exploitant :**

Calcul de la vitesse de circulation demandé à la société en charge du soutien des installations de chargement camions.

**Remarque 17 (2015) :**

La procédure relative au chargement des camions de méthanol ne fait pas référence au protocole de sécurité : procédure à modifier.

**Réponse de l'exploitant :**

Protocole de sécurité ajouté dans les références de la procédure.

**Remarque 18 (2015) :**

Les fiches de traitement des incidents/accidents « groupe » doivent être adaptés pour le site seuil haut de SISP.

**Réponse de l'exploitant :**

Action prévue pour septembre 2015.

**Remarque 19 (2015) :**

Les boutons d'arrêts d'urgence ne sont pas signalés.

**Réponse de l'exploitant :**

Signalisation commandée, en attente.

**Remarque 20 (2015) :**

Procéder au remplacement des buses de dispersion de produit moussant (dégradation due à la corrosion).

**Réponse de l'exploitant :**

Buses de dispersion commandées, en attente.

**Remarque 21 (2015) :**

Procéder à la remise en état de la clôture à l'angle nord-est du site.

**Réponse de l'exploitant :**

Action planifiée en septembre 2015.

Monsieur le Secrétaire général s'enquiert d'éventuelles questions puis, aucune n'étant posée, il donne la parole à l'exploitant pour son bilan.

## 2 - Bilan 2015 de l'exploitant

Monsieur Rinaldi déclare que l'année 2015 fut une année record pour SISP, avec une progression moyenne d'environ 20% à la fois sur le transit effectué et le stockage des produits. Il souligne qu'en l'espace de 5 ans, l'entreprise a presque doublé ses effectifs.

Il présente ensuite les chiffres clés de SISP (tous dépôts confondus) en 2015 :

- réception, stockage et chargement de produits liquides en vrac : 355 000 tonnes pour un trafic annuel de 70 navires / an,
- produits : engrais liquides - 220 000 tonnes / liquides inflammables (pétrole lampant, méthanol...) - 80 000 tonnes / huiles (minérales et végétales) - 32 000 tonnes / autres produits - 23 000 tonnes,
- équipe : 13 personnes dont 1 intérimaire

Monsieur Rinaldi projette ensuite les arrêtés préfectoraux relatifs au site puis présente les investissements sécurité et environnement 2015 :

- inspection décennale du bac C, transformation du TFE (toit flottant externe) en EFI (écran flottant interne) et mise en place d'un toit géodésique: 520 k€,
- inspection quinquennale du bac B: 5 k€,
- mise en place de 6 caméras de télésurveillance : 30 k€,
- achat d'équipements de protection des personnels et analyses spécifiques au méthanol (ARI, masques à cartouche, campagne de mesure dans l'air...) : 10 k€,
- formation des personnels : 24 k€,
- rapatriement des alarmes de la logistique pétrole lampant sur l'automate de sécurité initialement dédié à la logistique méthanol : 15 k€,
- maintenance générale des installations : 100 k€,
- revalorisation ou élimination des déchets : 35 k€,
- analyses des effluents et des eaux souterraines : 6 k€,
- contrôles obligatoires réglementaires : 13 k€,
- assurance multirisques industriels : 70 k€.

Il détaille ensuite les objectifs 2016 de réduction des risques :

- plan de modernisation: inspection décennale d'un bac de 1400 m<sup>3</sup>, remise en peinture de deux bacs de 1400 m<sup>3</sup>, suivi du vieillissement des bacs, canalisations d'usine et ouvrages de Génie Civil : 320 k€,
- travaux d'aménagement de l'entrée principale pour limiter les risques d'intrusion : 50 k€,
- exercice de mise en œuvre du plan de surveillance et d'intervention de la canalisation de transport (PSI), coordination des moyens SDIS, GPMLR et exploitant,
- démarche de certification ISO 9001 en cours, audit fin mars,
- projet report modal, rénovation du poste de chargement des wagons réservoirs au SEA pour charger tous types de produits : 1 M€.

Monsieur Rinaldi aborde ensuite le projet train au SEA, présenté à la CSS lors de sa dernière réunion en 2015.

Travaux de rénovation en cours:

- création d'une ligne de chargement engrais liquides,
- création d'une ligne de chargement produits liquides inflammables,
- reprise des réseaux séparatifs.

Intérêts du projet:

- report modal, à court terme environ 10 ktonnes en méthylate de sodium et méthanol,
- élargissement de l'hinterland,
- développement de nouveaux trafics (carburacteur, éthanol...).

Monsieur Brard présente ensuite un tableau bilan du système de gestion de la sécurité (SGS). Il précise que les critères ont sans doute été surdimensionnés pour le site, de sorte que les résultats sont plus négatifs que ne l'est la réalité (classement gravité de 1 – indicateur au vert - à 3 – indicateur au rouge). Un ajustement est prévu pour le prochain bilan du SGS, avec la révision des indicateurs et des seuils de gravité.

Pour la formation de son personnel en matière de sécurité :

Indicateur : Plan de formation

Objectif : 100 % du personnel formé et à jour de recyclage

Résultat : Au moins 90 % du personnel a participé aux formations obligatoires du plan annuel et/ou aux recyclages – classé gravité 2

Pour l'identification des dangers et l'évaluation des risques d'accidents majeurs

Indicateur : Étude de danger (dépôt et pipeline)

Objectif : Révision tous les 5 ans

Résultat : Dernière révision < 5 ans – classé gravité 1

Pour l'assurance de la sécurité de l'exploitation, quelle que soit la configuration des installations (fonctionnement normal, mise en service, arrêt temporaire et entretien), procédés, équipements et capacités de stockage concernés

Indicateur 1 : GMAO (mesures de maîtrise des risques)

Objectif 1 : 100 % des équipements testés selon les périodicités constructeur et fonctionnels

Résultat 1 : Au moins une mesure de maîtrise des risques est défaillante et fonctionne en mode dégradé – classé gravité 2

Indicateur 2 : Consignes exploitation

Objectif 2 : 100 % des procédures à jour et mises à disposition au personnel

Résultat 2 : Au moins 90 % des procédures à jour et mises à disposition au personnel – classé gravité 2

Pour la maîtrise des situations d'urgence

Indicateurs : Nombre d'exercices réalisés

Objectif 1 : 1 exercice POI (plan d'opération interne) ou PSI (plan de surveillance et d'intervention) réalisé chaque année

Résultat 1 : 1 exercice POI ou PSI réalisé l'année N-1 – classé gravité 1

Objectif 2 : 2 exercices d'entraînement par an pour chaque personnel posté au dépôt Deflandre Ouest

Résultat 2 : 1 exercice minimum d'entraînement réalisé pour chaque personnel posté au dépôt Deflandre Ouest l'année N-1 – classé gravité 2

Pour l'élaboration et l'exécution des programmes d'inspection et d'entretien périodiques

Indicateur 1 : Outil de suivi des réservoirs

Objectif 1 : 100 % des visites de réservoirs à jour

Résultat 1 : Au moins un réservoir présente un retard de visite < 6 mois – classé gravité 2

Indicateur 2 : Outil de suivi des cuvettes  
Objectif 2 : Visite des cuvettes tous les ans  
Résultat 2 : Dernière visite < 1 an – classé gravité 1

Indicateur 3 : Outil de suivi des canalisations  
Objectif 3 : Visite des canalisations tous les ans  
Résultat 3 : Dernière visite < 1 an – classé gravité 1

Indicateur 4 : Outil de suivi des infrastructures pétrolières (hors mesures de maîtrise des risques)  
Objectif 4 : 100 % des équipements testés selon les périodicités de référence et fonctionnels  
Résultat 4 : Entre 60 et 80 % des équipements testés et fonctionnels ou dépassement d'échéances < périodicité de test – classé gravité 2

Pour le signalement et l'examen d'accidents majeurs et de quasi accidents

Indicateur 1 : Registre des accidents

Objectif 1 : 0 accident

Résultat 1 : Au moins 1 accident sans arrêt de travail l'année N-1 et pas d'impact sur l'environnement – classé gravité 2

Indicateur 2 : Retour d'expérience (REX)

Objectif 2 : 100 % des accidents majeurs et quasi-accidents signalés et examinés

Résultat 2 : Plus de 80 % des accidents majeurs et quasi-accidents signalés l'année N-1 ont été examinés – classé gravité 1

Pour l'évaluation et la révision périodique de la politique de prévention et des modalités de mise en œuvre de la dite politique

Indicateur : Gravité globale de l'ensemble des indicateurs

Objectif : Ensemble des indicateurs en vert

Résultat : Au moins 80% des indicateurs sont en vert et aucun en rouge – classé gravité 2

Monsieur le Secrétaire général demande de quelle manière les indicateurs ont été fixés.

Monsieur Rinaldi explique que les indicateurs ont été fixés en fonction de la dimension du site et que dans le cas présent, ils ont été surévalués, en considérant des tonnages plus importants qu'ils ne le sont en réalité.

Monsieur Rinaldi aborde ensuite les incidents et accidents survenus en 2015 :

- pas d'accident de travail

- 1 incident d'exploitation sur le bac I, sans impact sur l'environnement et la santé des salariés. Utilisation du retour d'expérience :

- ◆ modification des procédures d'exploitation,
- ◆ doublement des sécurités de niveau haut et de niveau très haut,
- ◆ modification de la ligne de remplissage,
- ◆ campagne de contrôle des presse-étoupes,
- ◆ sensibilisation du personnel (réunion de service, FAC, sanctions...).

- participation à un exercice commun POI avec Envirocat Atlantique

Monsieur le Secrétaire général tient à souligner que la sécurité et la sûreté des sites SEVESO restent plus que jamais une priorité et qu'au-delà de la collaboration de SISF avec les services de la DREAL, l'exploitant est en contact étroit avec le SDIS et la Préfecture pour travailler sur ces questions.

Monsieur Rinaldi ajoute que la visite de sûreté a abouti à un plan qui va progressivement être mis en place, avec notamment une surveillance renforcée des accès. Il rappelle néanmoins que le site de SISF est une enceinte fermée.

Madame Glémain demande à quoi correspondent les 23 tonnes de produits divers supplémentaires exportés mentionnés par l'exploitant dans son bilan, et pourquoi il y a une hausse de stockage.

Monsieur Rinaldi répond qu'il s'agit d'huile de palme et d'acide phosphorique, qu'ils exploitaient pour le compte d'un client. Ce tonnage concernait du transit et non pas du stockage. Cette activité a néanmoins été abandonnée.

Madame Couty précise que les chiffres présentés concernent l'ensemble du groupe SISF, et pas spécifiquement le site Deflandre Ouest.



Madame Glémain s'enquiert de nouveaux projets sur l'ancien site SEA.

Monsieur Bodescot évoque des projets à l'échelle du groupe qui sont encore à l'étude et dont il ne peut préciser la teneur ici. Il mentionne une volonté d'étendre les capacités de stockage mais également de diversifier les activités, hors stockage. Il ajoute que les sociétés de stockage de produits liquides sont aujourd'hui très sollicitées.

Monsieur Perrin demande les chiffres du trafic routier et si ceux-ci seront amenés à augmenter.

Monsieur Bodescot indique que l'exploitant génère le trafic de 10 000 camions par an, mais que les perspectives d'évolution concernent le trafic ferroviaire, pas la route.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Secrétaire général remercie les participants et lève la séance.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Michel TOURNAIRE

